

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

Convocation du 24 mars 2014

Installation du nouveau conseil municipal issu de élections du 23 mars 2014

Présents : M.BEAUPUY Laurent, CAGNIART Bertrand, LACHAUD Marie Laure, GIROU Denise, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, MERCIER Jean-Marc, MORTHOMAS Alain, SAULIERE Fabienne, TAXIL Jacques

Excusés : BRUNETEAU Serge

Secrétariat de séance : Marie Laure LACHAUD

A 10 heures, Michel BARDET, maire sortant ouvre la séance en faisant l'appel des nouveaux élus .Le quorum étant atteint, il donne la parole au doyen de l'assemblée, Jacques TAXIL pour présider l'élection du Maire.

I) ELECTION DU MAIRE

A la suite de son appel à candidature, un seul conseiller se déclare candidat : Bertrand CAGNIART

Le vote à bulletin secret dépouillé par Mmes GIROU et SAULIERE attribue 10 voix sur 10 à Bertrand CAGNIART qui, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu, et prend alors la présidence de l'assemblée.

Après avoir salué le travail accompli par son prédécesseur, il rappelle les orientations de travail et les grandes lignes du programme qui a été présenté par ses colistiers dans le cadre de la campagne électorale.

Dans un souci d'économies et pour resserrer les liens au sein de la municipalité (Maire et adjoints), il propose de passer le nombre d'adjoints de trois à deux, de maintenir et fixer le taux des indemnités du Maire et adjoints au taux maximum autorisé soit 17% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de Maire et 6% pour les indemnités des adjoints dans la catégorie de la commune à compter du 1 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du Maire fixe à deux le nombre d'adjoints à élire, fixe le taux des indemnités versées au Maire et aux adjoints le taux maximum prévu et fixe au 1° avril la date du début du versement de ces indemnités ;

Le Président de séance procède alors à l'élection du 1° adjoint. Seule candidate, Denise GIROU est élue à l'unanimité des présents (10) ; Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Président de séance procède ensuite à l'élection du 2° adjoint. Seule candidate, Fabienne SAULIERE est élue à l'unanimité des présents (10). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

II) Représentation dans les organismes statutaires :

Le Maire propose ensuite de délibérer sur les noms des représentants de la commune dans les différents organismes, syndicats intercommunaux et/ou départementaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT :

Conformément aux textes législatifs constituant l'organisation des nouvelles communautés de communes, le conseil municipal délègue le Maire comme représentant titulaire et la 1^o adjointe comme suppléante.

Titulaire : Bertrand CAGNIART (Maire) Suppléante : GIROU Denise (1^o adjointe)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE de la Vallée du Manoire (SIAEP)

Titulaire : GIROU Denise
Suppléants : MORTHOMAS Alain LACHAUD Marie-Laure

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES (SDE):

TITULAIRES : SAULIERE Fabienne CAGNIART Bertrand
SUPPLEANTS : TAXIL Jacques BEAUPUY Laurent

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE :

TITULAIRES : SAULIERE Fabienne MALANDAIN Mathieu
SUPPLEANTS : MERCIER Jean-Marc BEAUPUY Laurent

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT de la VEZERE

TITULAIRE : MALANDAIN Mathieu
SUPPLEANT MORTHOMAS Mathieu

SYNDICAT DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE :

TITULAIRES : MERCIER Jean-Marc CAGNIART Bertrand
SUPPLEANTS : BRUNETEAU Serge MALANDAIN Mathieu

COMITE D'ENTREPRISE DES AGENTS (CNAS)

1 DELEGUE : TAXIL Jacques

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL du canton de THENON :

TITULAIRE : LACHAUD Marie-Laure
SUPPLEANT GIROU Denise

CORRESPONDANT DEFENSE :

DELEGUE : BEAUPUY Laurent

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES :

TITULAIRES : MALANDAIN Mathieu MORTHOMAS Alain GIROU Denise

SUPPLEANTS : TAXIL Jacques MENEUT Serge BRUNETEAU Serge

III) COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le Maire propose ensuite de constituer les commissions municipales dont le rôle important consiste à préparer les délibérations du conseil municipal. Il souhaite qu'elles soient effectivement actives et contribuent à être force de proposition dans le cadre des dossiers qui leur sont confiées.

1) COMMISSION VOIERIE/BATIMENTS COMMUNAUX/CIMETIERE

Mmes GIROU SAULIERE
MM CAGNIART TAXIL MORTHOMAS

2) COMMISSION CHEMINS RURAUX

Mme SAULIERE
MM CAGNIART MORTHOMAS MERCIER BRUNETEAU

3) COMMISSION LOGEMENTS, GESTION SALLE DES FETES :

MM CAGNIART MORTHOMAS TAXIL BEAUPUY

4) COMMISSION CULTURE ANIMATION et COMMUNICATION

MMES GIROU SAULIERE LACHAUD
M MALANDAIN

5) COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

MM MENEUT BEAUPUY

**6) COMMISSION APPELS D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS ET
ADJUDICATIONS**

Président : le Maire
MMES GIROU SAULIERE
M.MERCIER

7) COMMISSION TOURISME et ENVIRONNEMENT (dont ordures ménagères)

Mme SAULIERE

MM MALANDAIN MORTHOMAS

8) DELEGUE ADMR :

Mme LACHAUD

9) COMMISSION FINANCES

MMES GIROU SAULIERE

MM CAGNIART MORTHOMAS MERCIER MALANDAIN

IV) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal sur proposition du Maire, adopte les points suivants :

-Ordinairement les réunions du Conseil Municipal auront lieu tous les deux mois, le deuxième mercredi du mois concerné.

-Le maximum de documents préparatoires sera envoyé par mail pour une étude préalable individuelle et une préparation en commission.

-Les convocations seront envoyées par mail avec accusé de réception

- Les séances ne devront pas excéder 2 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30

Le secrétaire de séance : ML LACHAUD